



DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DISTANCE

École : _____	Date : _____	
Élève : _____	Niveau : _____	Fiche : _____

REQUÉRANT

Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____ (N° civique) (Rue)	Téléphone : (____) _____ (Résidence)
_____ (Municipalité)	Téléphone : (____) _____ (Travail)
_____ (Code postal)	
_____ Signature du requérant	

SELON VOUS

Quelle est la distance séparant le domicile reconnu de l'élève et l'école? _____

- Pieds
- Milles
- Mètres
- Km

Cette distance a été évaluée en utilisant :

Cochez (✓)

- L'odomètre d'une voiture
- Autres

Spécifiez (✓) _____

POLITIQUE DE TRANSPORT SCOLAIRE ET ADMISSIBILITÉ

La politique de la commission scolaire stipule que le droit au transport est accordé aux élèves de maternelle qui demeurent à plus de 0,8 km de l'école de quartier. Cette distance est de 1,6 km pour les élèves du primaire et de 2,4 km pour les élèves du secondaire.

(verso)

CALCUL DE LA DISTANCE

La distance requise pour le droit au transport est calculée en mesurant le trajet le plus court entre le **lieu** de résidence reconnu de l'élève et l'école en utilisant les rues et passages piétonniers jugés sécuritaires par la commission scolaire.

Une vérification sur la route peut être effectuée après analyse par le transport scolaire si la distance de marche est inférieure à 50 mètres de la limite reconnue par la CSMB notamment à l'aide de l'outil de gestion du transport scolaire de la CSMB.

RÉSERVÉ AU SECTEUR DU TRANSPORT DES ÉLÈVES

No. de fiche de l'élève : _____ École : _____

Nom de l'élève : _____

La distance séparant le domicile reconnu de l'élève et l'école est de _____ mètres.

Cette distance a été évaluée en utilisant : Cochez (✓) Géobus
 Podomètre
 Autres

Spécifiez (✓) _____

Vérification faite par : _____ Refusée
 Acceptée

Date : _____

Remarques particulières :

**N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE UNE COPIE
DU FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ À L'ÉCOLE**